

Bundesgericht

Bundesstrafgericht

Bundesverwaltungsgericht

Bundespatentgericht

Tribunal fédéral

Tribunal pénal fédéral

Tribunal administratif fédéral

Tribunal fédéral des brevets

Tribunale federale

Tribunale penale federale

Tribunale amministrativo federale

Tribunale federale dei brevetti

Tribunal federal

Tribunal penal federal

Tribunal administratif federal

Tribunal federal da patentas



CH-1000 Lausanne 14

Dossier n° 211.2/02\_2023

Lausanne, le 13 mars 2023

## Communiqué de presse du Tribunal fédéral

### Communiqué de presse commun du Tribunal fédéral, du Tribunal pénal fédéral, du Tribunal administratif fédéral et du Tribunal fédéral des brevets relatif aux rapports de gestion 2022

#### *Rapports de gestion des tribunaux de la Confédération*

Le Tribunal fédéral, le Tribunal pénal fédéral, le Tribunal administratif fédéral et le Tribunal fédéral des brevets ont publié lundi leurs rapports de gestion pour l'année 2022.

Pour remédier à la situation de surcharge par ses propres mesures, le **Tribunal fédéral** a poursuivi la réorganisation de ses cours, initiée en 2020. En 2022, il a mis en œuvre différentes mesures visant à accroître la transparence lors de la composition des cours appelées à statuer et a procédé au renouvellement intégral des commissions fédérales d'estimation. En 2022, le **Tribunal pénal fédéral** a continué d'enregistrer une charge de travail élevée. Toutes cours confondues, le nombre d'affaires liquidées a été supérieur à celui des affaires introduites. Le **Tribunal administratif fédéral** a à nouveau enregistré une réduction du nombre des affaires pendantes. Il a ainsi réduit la durée moyenne de procédure à 9,3 mois. Concernant la composition des collèges de juges, le tribunal a substantiellement développé son système. Le nombre d'affaires introduites au **Tribunal fédéral des brevets** a légèrement baissé par rapport à l'année précédente. 25 affaires ont été tranchées au total, le nombre d'affaires pendantes a légèrement diminué.

Vous trouverez davantage de détails sur les rapports de gestion dans les communiqués de presse de chacun des tribunaux.

## **Communiqué de presse du Tribunal fédéral relatif à son rapport de gestion 2022**

En 2022, 7392 nouvelles affaires ont été introduites devant le Tribunal fédéral (année précédente : 7884). Le Tribunal fédéral a tranché 7138 cas (année précédente : 7510). 12,5% des recours ont été admis (année précédente : 13,1%). La durée moyenne de procédure a été de 174 jours (année précédente : 149). 3492 affaires pendantes ont été reportées à l'année suivante.

Pour remédier à la situation de surcharge par ses propres mesures, le Tribunal fédéral a poursuivi la réorganisation de ses cours, initiée en 2020. Celle-ci comprend le transfert du droit fiscal de la deuxième Cour de droit public, à Lausanne, à la deuxième Cour de droit social, à Lucerne, au 1<sup>er</sup> janvier 2023, date à laquelle les deux cours de droit social sont renommées troisième et quatrième Cour de droit public.

Depuis 2021, le Tribunal fédéral est compétent pour nommer les membres des commissions fédérales d'estimation. Au cours de l'année écoulée, la Commission administrative a ainsi procédé au renouvellement intégral de ces commissions.

Le Tribunal fédéral a mis en œuvre différentes mesures visant à accroître la transparence lors de la composition des cours appelées à statuer et a intégré pour la première fois ce thème dans son rapport de gestion en lui consacrant un chapitre spécifique. En outre, l'appartenance politique des Juges fédérales et fédéraux a été à nouveau publiée sur le site Internet du Tribunal fédéral au cours de l'exercice écoulé.

Toutes les cours des deux sites du Tribunal fédéral reçoivent désormais le courrier entrant relatif aux procédures sous forme numérisée. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet, il existe un dossier électronique pour chaque procédure de recours. Les dossiers papier sont pour l'instant maintenus. Le service informatique a amélioré l'application développée pour l'anonymisation des arrêts et l'a complétée par un module basé sur l'intelligence artificielle. Le projet national Justitia 4.0 de digitalisation de la justice suisse a été largement soutenu par le Tribunal fédéral.

La Juge fédérale Martha Niquille a quitté le Tribunal fédéral à la fin de l'année écoulée, ayant atteint la limite d'âge légale, mettant ainsi également fin à ses fonctions de Présidente du Tribunal fédéral. Le Juge fédéral Luca Marazzi a démissionné de ses fonctions pour la fin 2022. Le 1<sup>er</sup> juillet, Nicolas Lüscher a succédé à Paul Tschümperlin dans ses fonctions de Secrétaire général, qu'il exerçait depuis 1991.

La Cour européenne des droits de l'homme (CourEDH) a rendu 234 décisions concernant la Suisse. Sept arrêts ont été rendus. La CourEDH a constaté au moins une violation de la Convention européenne des droits de l'homme par la Suisse dans chacun des sept arrêts.

### **Contact :**

Tribunal fédéral, Peter Josi, Adjoint du Secrétaire général et chargé des médias

Tél. 021 318 91 53, Courriel : [presse@bger.ch](mailto:presse@bger.ch)

## **Communiqué de presse du Tribunal pénal fédéral relatif à son rapport de gestion 2022**

### ***2022 – exercice intensif et taux de liquidation élevé***

Le Tribunal pénal fédéral enregistre à nouveau une charge de travail importante pour l'année 2022. Le taux de liquidation global pour l'ensemble des cours est de 109%.

### ***Commission administrative – mise en œuvre des recommandations terminée***

Les collaborateurs du Tribunal pénal fédéral se sont activement engagés pour la mise en œuvre des recommandations de l'autorité de surveillance. Les mesures nécessaires ont été entièrement implémentées. La direction du tribunal s'est également occupée du projet « Séparation des instances » : un groupe de travail interne a examiné comment l'on pourrait, en réorganisant les structures du Tribunal pénal fédéral, créer une première instance et une instance de recours. Cette évaluation doit encore être approfondie en 2023.

### ***Statistiques – charge de travail et taux de liquidation du Tribunal pénal fédéral***

	<b>Entrées 2021</b>	<b>Taux de liquidation 2021</b>	<b>Entrées 2022</b>	<b>Taux de liquidation 2022</b>
Cour des affaires pénales	55	109%	57	98%
Cour des plaintes	724	90%	541	111%
Cour d'appel	54	81%	37	94%

### ***Cour des affaires pénales – taux de liquidation élevé et constant, beaucoup de procédures menées par des cours à trois juges***

En 2022, la Cour des affaires pénales a enregistré 57 entrées, soit presque le même nombre que l'année précédente. Par rapport à l'année précédente, le nombre d'affaires entrées et le nombre d'affaires liquidées sont restés à peu près constants à la Cour des affaires pénales. En comparaison avec l'année 2021, le nombre de procédures menées par des cours collégiales (composées de trois juges) a nettement augmenté.

### ***Cour des plaintes – taux de liquidation élevé et baisse du nombre de recours***

En 2022, 541 affaires sont entrées à la Cour des plaintes, ce qui représente une diminution par rapport à l'année précédente. Le taux de liquidation de près de 111% est nettement supérieur à celui de l'année précédente. La grande majorité des procédures a été liquidée en l'espace de six mois. A quelques exceptions près, l'instance de recours a statué à trois juges par voie de circulation.

### ***Cour d'appel – grand nombre d'appels et personnel en sous-effectif***

La cour d'appel, cour pénale de deuxième instance de la Confédération, a continué à

avoir une charge de travail très importante avec 37 entrées. Par rapport à l'année précédente, elle a enregistré le même nombre de procédures d'appel, mais nettement moins de procédures de révision. Le nombre de procédures liquidées en 2022 est quasiment identique à celui des procédures entrées. En 2022, le nombre d'entrées et le nombre d'affaires liquidées a encore largement dépassé les prévisions de la planification initiale.

**Contact :**

Tribunal pénal fédéral, Estelle de Luze, chargée de communication

Tél. 058 480 68 68, Courriel : [presse@bstger.ch](mailto:presse@bstger.ch)

## **Communiqué de presse du Tribunal administratif fédéral relatif à son rapport de gestion 2022**

### ***Nouvelle réduction des affaires pendantes***

**Pour le deuxième exercice consécutif, le Tribunal administratif fédéral enregistre une réduction du nombre des affaires pendantes. Il note en parallèle que la durée moyenne des procédures a diminué pour atteindre 9,3 mois.**

Le volume des affaires traitées au Tribunal administratif fédéral (TAF) marque une légère hausse en 2022. Au total, on compte 6106 nouveaux recours (année précédente : 5708), avec 5264 dossiers qui ont été repris de l'exercice précédent. Le tribunal a liquidé 6442 affaires (année précédente : 5977) et réduit ainsi de 336 le nombre des affaires pendantes. La durée moyenne des procédures a été de 283 jours (année précédente : 306). Compte tenu de la forte augmentation des recours en matière d'asile, le traitement de ces procédures dans les délais prévus par la loi ne peut pas être garanti avec les ressources actuelles en personnel.

Concernant la composition des collèges de juges (mode de constitution des collèges appelés à statuer), le TAF a encore développé son système en introduisant notamment un nouveau controlling au niveau du tribunal dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Au mois de décembre, les juges réunis en plénum (Cour plénière) ont par ailleurs adopté une modification du règlement du tribunal qui reprend désormais les critères qui entrent en ligne de compte à respecter pour la composition des collèges appelés à statuer. La modification sera publiée en 2023 dans le recueil officiel des lois.

Sur la base des expériences réalisées avec la pandémie Covid-19, la Cour plénière a édicté une nouvelle directive sur le travail mobile pour les juges et a adapté celle déjà existante pour les collaborateurs et collaboratrices.

#### **Contact :**

Tribunal administratif fédéral, Rocco R. Maglio, Attaché de presse

Tél. 058 465 29 86, 079 619 04 83, Courriel : [medien@bvger.admin.ch](mailto:medien@bvger.admin.ch)

## **Communiqué de presse du Tribunal fédéral des brevets relatif à son rapport de gestion 2022**

Le Tribunal fédéral des brevets juge en première instance les litiges en matière de brevets sur le territoire suisse. C'est le seul tribunal civil de première instance de la Confédération.

Par rapport à l'année précédente, le nombre total des affaires nouvellement introduites a diminué pour se situer à 24 (année précédente : 27). Si le nombre des procédures ordinaires a diminué (13 contre 18 l'année précédente), on note une hausse des procédures sommaires (11 contre 9 l'année précédente).

Sur les 15 procédures ordinaires liquidées, cinq ont fait l'objet d'une transaction et six ont donné lieu à un jugement ; quatre procédures ont été classées étant devenues sans objet. Sur les dix procédures sommaires liquidées, quatre ont donné lieu à un jugement, deux ont été liquidées par transaction et trois sont devenues sans objet ; une procédure a donné lieu à une décision d'irrecevabilité. Le nombre des affaires pendantes à la fin de l'année sous revue est resté stable (29 contre 30 l'exercice précédent).

Les revenus de 960 624 francs sont supérieurs à ceux de l'année précédente (895 256 francs), ce qui s'explique par le nombre élevé d'affaires liquidées. La légère diminution des charges par rapport à l'année précédente (1 548 036 francs contre 1 608 466 francs) a pour corollaire un déficit en nette baisse (587 412 francs contre 713 209 francs). Le taux de couverture propre se monte à 62% (année précédente : 56%).

Le Tribunal fédéral des brevets a fêté son 10<sup>e</sup> anniversaire par un congrès, organisé le 6 mai 2022 à Saint-Gall, sur le thème de l'harmonisation du droit européen des brevets et sur les tribunaux nationaux des brevets.

### **Contact :**

Tribunal fédéral des brevets, Mark Schweizer, Président

Tél. 058 465 21 10, Courriel : [mark.schweizer@bpatger.ch](mailto:mark.schweizer@bpatger.ch)